



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique familiale

Question écrite n° 119706

Texte de la question

M. Michel Diefenbacher appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la politique familiale de la petite enfance. Ces dernières années, les mesures pour aider les parents à concilier vie familiale et vie professionnelle se sont multipliées : instauration du complément de libre choix d'activité, création de places en crèches, diversification des modes de garde individuelle et revalorisation des métiers de la petite enfance. Cependant, un récent rapport parlementaire souligne certaines insuffisances de la politique familiale. Actuellement, ce sont très majoritairement les mères qui renoncent à leur activité professionnelle à l'occasion d'une naissance : 37 % d'entre elles prennent un congé parental faute d'avoir trouvé une solution de garde pour leur enfant. Et pour elles le retour sur le marché du travail s'avère ensuite souvent difficile. Deux propositions sont avancées dans ce rapport pour inciter les pères à prendre le relais des mères : 60 jours du congé parental leur seraient réservés et une prime de 250 euros par mois, dans la limite de six mois, leur serait attribuée s'ils prenaient une partie du congé parental, alors que la mère reprendrait un emploi ou suivrait une formation professionnelle. En conséquence, il lui demande quelles suites il entend donner aux recommandations ainsi formulées.

Données clés

Auteur : [M. Michel Diefenbacher](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119706

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2069